



QUITTANCE DE PRÉSENCE MENSUELLE POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT EN HÉBERGEMENT

(un formulaire par enfant)

**Ce document est à retourner par la famille d'accueil,
dûment complété et signé au Service de protection des mineurs (SPMi)
au plus tard le 25 du mois en cours**

Par courriel à l'adresse : codi.spmi@etat.ge.ch

Ou par courrier postal à : Service de protection des mineurs (SPMi)
Route des Jeunes 1E
Case postale 75
1211 Genève 8

1. Enfant accueilli : Nom :

Prénom :

2. Famille d'accueil : Nom(s) :

Prénom(s) :

3. Mois et année concernés :

Enfant présent le mois complet

Enfant partiellement présent dans le mois :

Merci de cocher ci-dessous les jours d'absence* :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	

Le SPMi ne déduira ces jours au prorata du montant total de l'indemnité mensuelle du mois suivant que si leur nombre total est supérieur à 10 jours.

Si un ajustement doit être opéré en fin de placement, le trop perçu devra être remboursé par la famille d'accueil.

Date et signature famille d'accueil :

Date : Signature :

* Le jour où l'enfant arrive dans la famille d'accueil et le jour où il en part sont considérés comme jours de présence (art.14 al. 3 RIFAH)